

Avis relatif à l'élaboration de la Stratégie nationale Alimentation, Nutrition, Climat (SNANC)

 Changements climatiques  Alimentation et Agriculture

 Mise à jour de cette page : 27/09/2023

 Textes réglementaires

Format :

Étude (rapport / thèse ...)

Année :

2023

Auteur :

Haut Conseil de la Santé Publique

La loi portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets, du 24 août 2021 crée la stratégie nationale pour l'alimentation, la nutrition et le climat (SNANC). Dans le contexte de la mise en place de la SNANC, le Haut Conseil de la santé publique (HCSP) définit les objectifs stratégiques prioritaires de santé publique pouvant servir de base à son élaboration.

Dans **une première partie** de l'avis, le HCSP recense les recommandations des avis et rapports précédents en lien avec le champ de la SNANC, qui n'ont pas été mises en œuvre, et qui restent pertinentes dans le contexte actuel.

Dans **la seconde partie**, le HCSP détaille de nouveaux enjeux de transformation des systèmes alimentaires pour une alimentation saine et durable articulés autour des quatre axes suivants :

- Le renforcement des politiques publiques portant sur l'amélioration de l'environnement nutritionnel (alimentation et activité physique) ;
- La sécurité alimentaire : une urgence pour lutter contre les inégalités sociales de santé en nutrition dans un contexte de crise climatique ;
- La convergence entre les différentes dimensions de l'alimentation dans une perspective durable ;
- La gouvernance : un enjeu majeur de lisibilité et de cohérence pour la SNANC.

Le HCSP appelle les pouvoirs publics à structurer la future SNANC autour des quatre axes ci-dessus et à organiser une expertise scientifique conjointe, exempte de conflits d'intérêts, pour assurer une transformation des systèmes alimentaires à la hauteur des enjeux.

Consulter l'étude

<https://www.hcsp.fr/explore.cgi/avisrapportsdomaine?clefr=1308>